

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 11 juillet 2014

Service instructeur

N° CP-2014-7-2-3

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

Haute-Alsace Tourisme Agence de Développement Touristique

AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORET COMMUNALE DE MURBACH

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention de 749 € à la commune de MURBACH pour l'installation d'une passerelle sur le ruisseau du Murbachlein.

La Commune de MURBACH a décidé d'installer une nouvelle passerelle métallique sur le ruisseau du Murbachlein, destinée à l'accès d'un sentier touristique en forêt communale, en remplacement de l'ancien pont fortement dégradé.

Les travaux, chiffrés à 2 436 € HT, seront réalisés en régie.

Le montant subventionnable retenu pour le calcul de l'aide s'élève à 1 872 € HT.

L'aide du Département pourrait s'élever à hauteur de 40 % de ce coût, soit un montant maximal de 749 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention maximale de 749 € à la commune de MURBACH pour l'installation d'une passerelle sur le ruisseau du Murbachlein ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204142, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER